



VILLE DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 13 mars 2025

Délibération n° DEL_2025_0012

L'an deux mille vingt cinq, le treize mars à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Caroline BARRE.

Date de la Convocation :
vendredi 07 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
20/03/2025

Étaient présents :

Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Pascal BERTRAND, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Cédric DINIS, Madame Marie MARQUARDSEN, Madame Maryline BRUN, Monsieur Quentin PETIT, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Madame Céline GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Aurélie CHAMBON

Ont donné procuration :

Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Emmanuelle VIALANEIX à Madame Ginette VINCENT, Monsieur François CHATAING à Madame Brigitte BENAT, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN à Monsieur Roland LONJON

Absent(e)s :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Jean-Williams SEMERARO

Secrétaire de séance : Brigitte BENAT

La séance a été levée à : 21h44

Rédacteur : Christine PRUNET Animations culturelles

<u>Objet :</u>	Convention de mandat / Encaissement des recettes du Rocher Corneille / Statue Notre Dame de France du Puy-en-Velay par l'Office de Tourisme de l'Agglomération du Puy-en-Velay - Avenant n° 5
----------------	---

Rapporteur : Catherine CHALAYE

Dans le cadre du développement et de la commercialisation de son offre touristique, la ville du Puy-en-Velay a souhaité confier par délibération du 6 juin 2020, un mandat à l'Office de Tourisme de l'agglomération du Puy-en-Velay afin de lui offrir la possibilité de vendre des billets unitaires de ses sites et monuments, par convention d'une durée d'un an.

Délibération n° DEL_2025_0012 du jeudi 13 mars 2025

Il s'agissait, en effet, de créer un nouveau lieu de distribution en sus de la billetterie sur site du Rocher Corneille, afin d'accroître la visibilité et l'attractivité du lieu.

Cette convention a fait l'objet d'un cinquième avenant pour prolonger la durée de la convention de mandat d'un an, soit du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025.

Il vous est proposé de poursuivre ce mandat de vente et de prolonger la durée de la convention de mandat d'un an, soit du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 03/03/2025

A reçu un avis favorable en Commission Animations Culturelles - Vie associative du 26/02/2025

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'avenant n° 5 de la convention de mandat prévoyant la vente de billets à l'unité pour le site du Rocher Corneille par le biais de l'Office de Tourisme à compter du 1^{er} juillet 2025 pour une durée d'un an, soit jusqu'au 30 juin 2026.

Adjointe au Maire,

Caroline BARRE

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 13 mars 2025,
Le Secrétaire de séance,
BENAT Brigitte,
Conseillère municipale.

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 13 mars
2025